

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux d'élagage
N° T30/2023

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande formulée par l'agence Serpe de Perpignan, le 31 mars 2023 ;

Considérant les travaux d'élagage du réseau électrique ENEDIS qui auront lieu le mercredi 05 avril 2023 à partir de 08h00 sur la Route de Saint-Cyprien, du Rondpoint des Arènes jusqu'à l'intersection du Chemin de la Set.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée sur la Route de Saint-Cyprien, du Rondpoint des Arènes jusqu'à l'intersection du Chemin de la Set, **le mercredi 05 avril 2023 à partir de 08h00.**

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3

L'entreprise exécutant les travaux est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution ainsi qu'une benne conteneur ou camion pour évacuer les déchets verts et troncs provenant de l'élagage. Aucun stockage ne sera toléré sur la chaussée.

Article 4

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 31/03/2023

Le Maire,

Christophe MANAS